

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 JANVIER 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 16 janvier 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

Était absent de l'assemblée :

Denis Desautels cons. au poste no: 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

34-01-2018

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Adoption du budget 2018
2. Adoption des taux de taxes et compensations
 - 2.1 Taux de taxes
 - 2.2 Taux d'intérêts
 - 2.3 Taux de pénalité
 - 2.4 Règlement sur les compensations et les ordures
3. Adoption du programme triennal en immobilisations

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Adoption du budget 2018

35-01-2018

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 JANVIER 2018**

d'adopter le budget 2018 comportant les recettes et les dépenses suivantes :

	Budget 2018
REVENUS	
Taxes	2 119 097.00
Paiements tenant lieu de taxes	43 209.00
Transferts	152 601.00
Services rendus	40 725.00
Imposition de droits	53 160.00
Amendes et pénalités	23 000.00
Intérêts	30 000.00
Autres revenus	63 000.00
	<hr/>
	2 524 792.00

CHARGES	
Administration	593 907.00
Sécurité publique	349 165.00
Transport	688 176.00
Hygiène du milieu	257 526.00
Santé et bien-être	
Urbanisme	113 669.00
Loisirs et culture	150 097.00
Frais de financement	92 926.00
Amortissement	
	2 245 466.00
	<hr/>
EXCÉDENT TEMPORAIRE	279 326.00

<i>Moins:</i>	
Remboursement de la dette à long terme	(171 326.00)
Achats d'immobilisations	(88 000.00)
Affectation au surplus affecté (réservé)	
Affectations des fonds réservés	
<i>Plus:</i>	
Amortissement	
Produit de cession d'immobilisations	
Perte sur cession d'immobilisations	
Produit d'emprunts	
Affectations du surplus	
Affectations des fonds réservés	(20 000.00)
Dépenses constatées à pourvoir	
	(279 326)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-

**2. Adoption des taux de taxes et compensation
2.1 Taux de taxes**

36-01-2018

Considérant le règlement 45 de la Municipalité de Val-des-Lacs;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 JANVIER 2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité, d'adopter le taux de taxation à 0.969 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2018. Ce taux est réparti comme suit, à savoir :

Taxe générale :	0.637 \$/100 \$
Sûreté du Québec :	0.084 \$/100 \$
Écocentre :	0.019 \$/100 \$
Incendie :	0.086 \$/100 \$
Service de la dette :	0.086 \$/100 \$
Taxes fonds de roulement :	0.010 \$/100 \$
Taxes règl. emprunt (ccc)	0.033 \$/100 \$
Taxes règl. emprunt (lac Quenouille)	0.014 \$/100 \$

2.2 Taux d'intérêts

37-01-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité, d'adopter un taux d'intérêt de 12 % l'an sur tous les comptes impayés conformément à l'article 981 du Code municipal.

2.3 Taux de pénalité

38-01-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu l'unanimité, de décréter une pénalité de 0.5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2.4 Règlement sur les compensations et les ordures

39-01-2018

ATTENDU QUE le Conseil établit une compensation pour les dépenses attribuables à la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 13 janvier 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu l'unanimité, d'adopter le règlement numéro 431-18 établissant la compensation pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2018.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 JANVIER 2018**

3. Adoption du programme triennal en immobilisations

40-01-2018

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu l'unanimité, d'adopter le programme triennal en immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

41-01-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 19 h 45.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière par de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice
générale**